



JACQUEMINOIS

Volume 15, numéro 3- 6 avril 2023

MOT DU CONSEIL

Chers citoyens, chères citoyennes,

Le printemps amène son lot de nouveautés et de changements, il en va de même pour notre municipalité. Notre conseil est actuellement en recrutement alors que la période de dépôt de candidatures pour les élections partielles de mai est en cours jusqu'au vendredi 14 avril 16 h 30. Deux postes sont à combler, soit celui de conseiller ou conseillère au siège 6 et maire ou mairesse. Vous trouverez plus de détails dans cette édition du Jacqueminois et sur le site internet de la municipalité, sur la page « Élections 2023 » dans l'onglet « Administration ».

La période actuelle permet aussi de mettre la table pour la saison estivale, d'ailleurs les inscriptions pour le soccer sont en cours jusqu'au 19 avril 16 h. Le rabais de 50\$/semaine sur les inscriptions au camp de jour est offert jusqu'au 30 avril seulement! L'abreuvoir extérieur a été installé au parc Camille Beaudin, nous recevrons sous peu le mobilier urbain et la surface acrylique sera appliquée pour compléter le parc des aînés. Le contrat pour l'aménagement du skatepark a été donné et la préparation des projets de réfection sur nos routes est en cours avec l'administration.

On tient à vous rappeler également que le chalet des loisirs est ouvert trois soirs par semaine (mardi, mercredi et vendredi de 18 h à 21 h) pour accueillir nos ados dans une maison des jeunes divertissante et accueillante. L'invitation est lancée à tous les 12 - 17 ans!

De plus, le CPE devrait ouvrir ses portes au début de mois de juin, restez à l'affût!

Pour tout savoir sur les projets en cours et à venir dans votre municipalité, on vous rappelle d'être attentif à nos publications sur les médias sociaux et surtout à bien lire votre Jacqueminois.

Au plaisir de vous croiser,

Votre conseil

Fermeture des bureaux municipaux pour Pâques

Les bureaux municipaux seront fermés pour la fête de Pâques le vendredi 7 avril et le lundi 10 avril 2023.

Nous serons de retour le mardi 11 avril.

JOYEUSES PÂQUES À TOUS!

DOSSIERS DE GREFFE ET AFFAIRES PUBLIQUES

Dépôt de projets de règlements

Projet de règlement numéro AD-110 relatif à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles du territoire

L'objet de ce règlement est de déterminer les portions de territoire, les lots et les immeubles visés par un droit de préemption exercé à la discrétion du conseil et prévoir les modalités d'exercice de celui-ci, pour les fins municipales prévues.

Projet de règlement numéro AD-111 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2)

L'objet de ce règlement est d'assujettir la municipalité aux chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de procéder à la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Nouveau règlement adopté

Règlement numéro UR-1400 relatif à la démolition des immeubles

L'objet de ce règlement est de s'assurer du contrôle de la démolition des bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimonial ainsi que d'encadrer et d'ordonner la réutilisation du sol dégagé. Le règlement entrera en vigueur suivant l'approbation par la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-des-Napierville.

Retrait de règlement - Projet de réfection Landry

Le 15 février dernier, un registre a été tenu pour le règlement d'emprunt RE-302 visant à autoriser le conseil à procéder à un emprunt de 406,848 \$ pour la réfection de la rue du parc de maisons mobiles Landry. Plus de la majorité des personnes habiles à voter ont demandé la tenue d'un scrutin référendaire.

Le conseil a choisi de ne pas tenir de scrutin et plutôt de retirer le règlement d'emprunt. Considérant cette décision, il n'y aura pas d'emprunt, ce qui signifie que les travaux de réfection prévus ne pourront avoir lieu. Nous vérifions actuellement la possibilité de procéder à des travaux de rapiéçage à moindre coût.

Prochaine séance le mardi 25 avril 2023 à la salle du conseil au 119 rue Renaud, à 19 h. Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

DOSSIER TAXATION ET FINANCES

Rappel paiement des taxes

Rappel prochain paiement des taxes : le ou avant le **4 mai 2023**.

Des intérêts annuels de 12% sont cumulables à compter de la date d'exigibilité du paiement.

Veuillez prendre note qu'il est possible d'acquitter en un seul paiement ou en quatre versements (si le solde est supérieur à 300\$). À titre de rappel, voici les dates des prochains versements :

3 ^e versement	Le ou avant le 6 juillet 2023
4 ^e versement	Le ou avant le 7 septembre 2023

DOSSIERS D'URBANISME

Retrait des abris temporaires

Nous rappelons à tous les propriétaires d'abris hivernaux (de type « tempo » et servant à abriter véhicules et entrées de bâtiment) que ces structures temporaires sont autorisées jusqu'au 1er mai.

Au-delà de cette date, les abris doivent être démantelés et proprement rangés... En attendant l'hiver prochain!

Permis de piscines en prévision de l'été

Dans l'éventualité où vous planifiez construire, installer ou remplacer une piscine, installer un plongeur ou ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine, sachez qu'une demande de permis auprès de la Municipalité est requise en vertu du *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*.

Pour en connaître davantage sur les normes applicables et la procédure de demande, veuillez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au amenagement@sjlm.ca.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en ligne un site d'information très utile relativement aux normes du *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles* :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securete-des-piscines-residentielles/mesures-de-securete/>

Afin de sensibiliser le public, la *Société de sauvetage*, en collaboration avec le *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* a lancé le site internet : www.baignadeparfaite.com

N'oubliez pas que les demandes de permis pour les piscines et balcons ont un délai de traitement de 30 jours. Si vous planifiez des travaux pour cet été, c'est maintenant qu'il faut y penser!

Visite d'inspections des installations sanitaires

Ce mois-ci, les visites d'inspections reprennent pour les installations sanitaires des résidences isolées. Si vous avez reçu une lettre à cet effet, vous êtes tenus de rejoindre l'inspecteur municipal le plus rapidement possible aux coordonnées suivantes : inspection@sjlm.ca ou 450-347-5446, poste 204. Pour les personnes qui n'ont pas reçu de lettre ni la visite d'un inspecteur depuis l'été dernier, vous serez bientôt contactées.

On compte sur votre collaboration pour nous aider à répondre aux obligations du règlement provincial Q-2, r.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Désagréments du printemps

Et oui, comme chaque année, la neige qui fond fait ressortir les désagréments du printemps, comme les débris, rebus et autres éléments que l'on retrouve un peu partout.

On vous demande de faire un effort collectif pour conserver notre municipalité propre et accueillante. Une attention particulière est à porter pour les propriétaires d'animaux qui sont responsables de leurs compagnons à quatre pattes, ainsi que de leurs besoins, même dans le parc à chien.

Sachez que si vous déposez les excréments de votre chien dans un sac de papier, celui-ci peut aller dans le compost.

ÉLECTIONS PARTIELLES

La mairesse ayant donné sa démission le 1er mars 2023 et le conseiller siégeant au poste 6 ayant donné sa démission le 24 mars 2023, la greffière-trésorière a annoncé lors de la séance ordinaire du conseil du 28 mars dernier, la vacance à ces deux postes, devant être comblée par la tenue d'élections partielles le dimanche 14 mai 2023.

La municipalité a besoin de votre implication. Les membres du Conseil municipal sont les principaux décideurs de la municipalité et veillent à la réalisation de nouveaux projets et à l'adoption de règlements permettant de toujours mieux répondre aux besoins des citoyens, et de favoriser le bien-être collectif, entre autres. Leur engagement est essentiel au bon fonctionnement de la municipalité.

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) impose, dans le cadre d'une élection partielle, l'adoption d'un calendrier électoral, dont voici les dates importantes à retenir :

Dates	Événement
Du 31 mars au 14 avril 2023*	Dépôt des mises en candidatures *Le bureau est ouvert de 9 h à 16 h 30 exceptionnellement le 14 avril pour la réception des candidatures.
14 avril 2023	Proclamation des candidat.es élu.es sans opposition (si applicable)
7 mai 2023	Jour du vote par anticipation (si applicable)
14 mai 2023	Jour de scrutin (si applicable)

Toute l'information relative aux élections partielles de 2023, ainsi que le formulaire de mise en candidature sont disponibles sur le site internet de la municipalité, dans la section « Administration – Élections 2023 » ou auprès de la présidente d'élections à l'adresse courriel dq@sjlm.ca.

Nous aurons également besoin de personnel électoral! Vous pouvez dès maintenant contacter la présidente d'élections pour signifier votre intérêt.

DOSSIERS DES LOISIRS

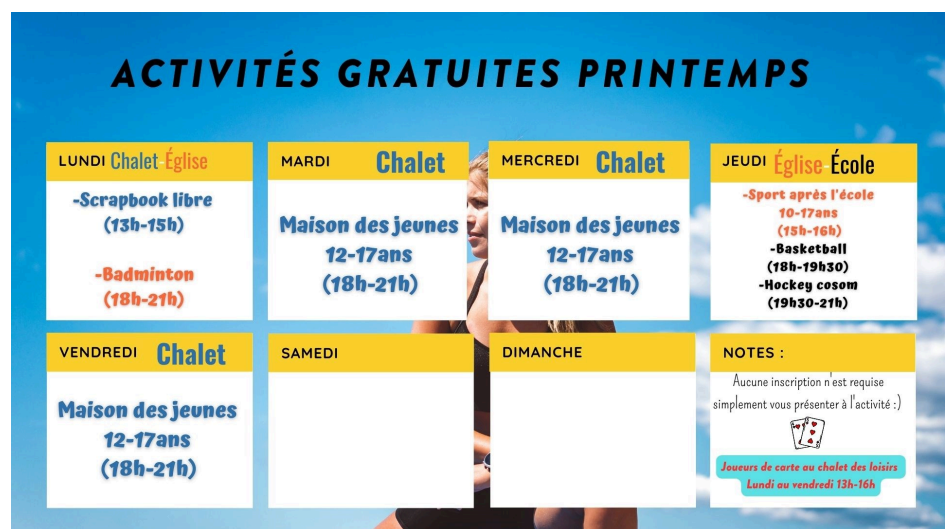
Activités gratuites du mois

Voici les activités gratuites du 11 avril au 5 mai 2023.


Aucune inscription n'est nécessaire, simplement vous présenter à l'activité.

Pour toutes questions ou informations vous pouvez contacter Jérémie au 450 347-5446, poste 404

Ou suivre Loisirs SJLM sur Facebook. N'oubliez pas que le 7 avril est congé, la MDJ sera fermée.



ACTIVITÉS GRATUITES PRINTEMPS

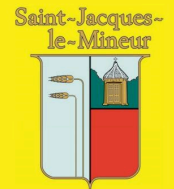
LUNDI Chalet-Église -Scrapbook libre (13h-15h) -Badminton (18h-21h)	MARDI Chalet Maison des jeunes 12-17ans (18h-21h)	MERCREDI Chalet Maison des jeunes 12-17ans (18h-21h)	JEUDI Église-École -Sport après l'école 10-17ans (15h-16h) -Basketball (18h-19h30) -Hockey cosom (19h30-21h)
VENDREDI Chalet Maison des jeunes 12-17ans (18h-21h)	SAMEDI	DIMANCHE	NOTES : Aucune inscription n'est requise simplement vous présenter à l'activité :)  Joueurs de carte ou chalet des loisirs Lundi au vendredi 13h-16h

YOPI

LE CAMP DE JOUR
DE L'ÉTÉ

ÉTÉ 2023
Saint-Jacques-le-Mineur

À l'école Saint-Jacques
115, rue Renaud
Saint-Jacques-le-Mineur
(Québec) J0J 1Z0



CHOISIS
le plaisir!

Nouvelle
équipe de direction

INSCRIPTION DÈS MAINTENANT

YOPI.ca

HÂTEZ-VOUS!

RABAIS de

50\$
/sem.

*PROMOTION VALIDE
JUSQU'AU 30 AVRIL 2023



De la variété, en veux-tu ? En voilà !

35 OPTIONS YOPI UNIKES

Le camp YOPI offre 7 programmes renfermant plusieurs Options YOPI différentes, toutes au même prix !

35 périodes d'activités dans la semaine

Rassemblement matinal différent chaque jour
Options YOPI (15 heures /semaine)
Jeux extérieurs • Période aquatique ou jeux collectifs
Thématiques • Kermesse YOPI • Retour sur la journée



Encadrement
supérieur



Animateurs



Cadeaux



Des tonnes
de gratités !



CAMP
VERT
YOPI

Afin de limiter son impact environnemental, YOPI innove en se dotant d'une politique verte dans ses camps. Nous commençons par de petits gestes afin d'offrir une planète verte en santé à nos enfants. Nous offrons des tablettes à nos équipes dans les camps pour remplacer le papier.



REPAS ET COLLATIONS

Vous pouvez apporter le repas et les collations de votre enfant ou commander un repas traiteur. Les repas du midi et deux collations sont servis chaque jour.

ACTIVITÉS DIRIGÉES

Votre enfant est inscrit automatiquement et gratuitement au service de garde.

Pour un léger supplément, il peut s'inscrire à une activité dirigée, encadrée, et animée dans un local spécialisé (salle de classe ou local sportif) pendant les heures de service de garde.



Service
de garde
GRATUIT

AM 7 h à 9 h
PM 16 h à 18 h



CHOISIS
le camp

Information : YOPI.ca



YOPI

LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ

5 RAISONS DE CHOISIR LES CAMPS YOPI POUR TRAVAILLER

- 1** Parce qu'avoir du fun, c'est l'fun. Et qu'être payé pour en avoir, c'est encore plus l'fun.
- 2** Pour travailler, oups, t'amuser avec tes amis et avec une gang super cool.
- 3** Pour avoir tes soirs et tes fins de semaine de congé, une vie sociale et des sous pour en profiter.
- 4** Pour choisir de travailler le nombre de semaines et d'heures souhaitées.
- 5** Pour choisir parmi + de 50 Options YOPI celles qui te ressemblent et faire ce que t'aimes chaque jour.



CHOISIS le plaisir!

Du plaisir avec ta gang!

Libre tous les soirs et week-ends!



YOPI

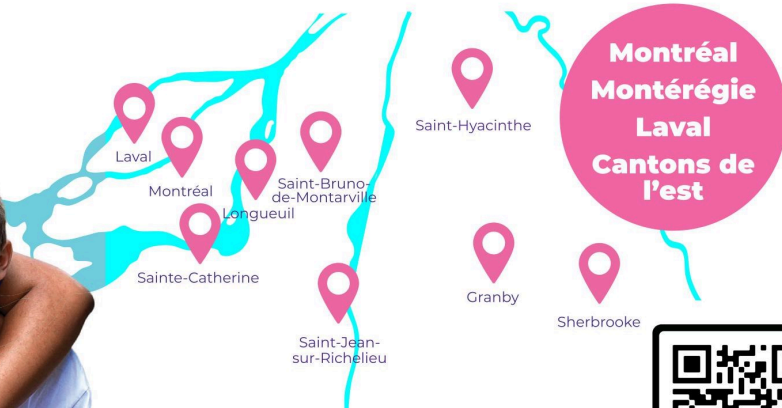
LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ
JOINS L'ÉQUIPE

YOPI.ca/emplois

POSTULE DÈS MAINTENANT

UN CAMP YOPI PRÈS DE CHEZ TOI!

Plus de 25 camps YOPI au Québec



On t'attend!



Soccer 2023

Les inscriptions pour les activités de soccer de l'été 2023 à Saint-Jacques-le-Mineur sont toujours en cours. Vous avez jusqu'au **19 avril 16 h**. Tous les détails se retrouvent sur le site internet dans l'onglet «Culture et loisirs» - «Soccer détails et inscriptions».

Pour toutes demandes d'informations ou de détails n'hésitez pas à communiquer avec Maude au 450 347-5446, poste 403 ou par courriel au info@sjlm.ca.

NOUS AVONS BESOIN DE PARENTS BÉNÉVOLES COMME ENTRAINEURS POUR CHAQUE CATÉGORIE, N'HÉSITEZ PAS À DONNER VOTRE NOM!

Nous allons être présent pour vous supporter dans votre rôle.

Nous avons également besoins d'arbitres et d'arbitres-assistants pour la saison.

Une formation est obligatoire et gratuite.

Tu dois être âgé de 12 ans et plus.

Voici les détails :

Devenez
ARBITRE

Formations à venir

29-30 AVRIL **13-14 MAI**
SAINT-BLAISE LACOLLE

FORMATION
RÉMUNÉRÉE
\$\$\$

Inscriptions ligue de balle de Saint-Jacques-le-Mineur

Les inscriptions pour la ligue de balle-molle de Saint-Jacques-le-Mineur se feront mardi le 11 avril au Chalet des loisirs (263 route Édouard-VII) entre 18 h et 21 h. La participation à la ligue mixte est ouverte aux participants de 17 ans et plus au coût de 180\$, payable à l'inscription.

La saison débutera le 15 mai, et les matchs seront disputés les lundis et mercredis. Pour toute information supplémentaire, veuillez consulter la page Facebook de la Ligue de balles de St-Jacques.



JOURNÉE VERTE ET FÊTE FAMILIALE

RENCONTRE AVEC LES POMPIERS ET LES POLICIERS
ÉDUCAZOO!
DON D'ARBRES
JEUX GÉANTS
FOOD TRUCK : LA CABANE A CHURROS
ÉCHANGE DE VIVACES
DJ ZAK

PROGRAMMATION COMPLÈTE ET DÉTAILLÉE À VENIR

**LE SAMEDI
27 MAI 2023**

RÉSERVEZ VOTRE DATE!

VENTES DE GARAGE

RÉSERVEZ VOTRE TABLE
MAINTENANT

450 347-5446, POSTE 403

Retour chasse aux cocos

Merci à tous ceux qui ont bravé la pluie et la matinée grise pour venir s'amuser avec nous. Nous allons certainement reprendre le principe de course/marche aux cocos l'an prochain!

En espérant du plus beau temps l'an prochain. Les photos seront disponibles sous peu sur notre site Facebook.

Joyeuses Pâques à tous!

Fête Nationale - 24 juin 2023

Les festivités de la Fête Nationale se tiendront le 24 juin à Saint-Jacques-le-Mineur. Nous vous attendons entre 12 h et 23 h pour plusieurs activités!

Nous sommes également à la recherche de bénévoles pour l'événement, n'hésitez pas à communiquer avec nous : 450 347-5446, poste 403.

BIBLIOTHÈQUE

89, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur

450 347-5446, poste 400

biblio@sjlm.ca



CONCOURS DE PHOTO

23 mars au 30 avril

SAINT-JACQUES LE-MINEUR
Fiers de nos racines

Thème : le printemps à Saint-Jacques-le-Mineur

Concours de photo

QUAND : 23 mars au 30 avril 2023

THÈME : le printemps à Saint-Jacques-le-Mineur

Envoyez vos photos à biblio@sjlm.ca

Tous les détails se retrouvent ici :

<https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/event/23-mars-au-30-avril-concours-de-photo/>

Éblouissez-nous!

Biblio-Jeux : disponible à Saint-Jacques-le-Mineur

BONNE NOUVELLE!

Activités de stimulation du langage oral et de l'écrit pour les enfants et leurs familles

Dès lundi le 3 avril 2023, la bibliothèque offrira des jeux éducatifs en prêt pour les 0-6 ans et 6-12 ans.

Seuls les adultes pourront emprunter les jeux, à raison d'un à la fois.

Allez visiter le site internet pour en savoir plus : <https://bibliojeux.ca/>



DOSSIERS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Feu à ciel ouvert

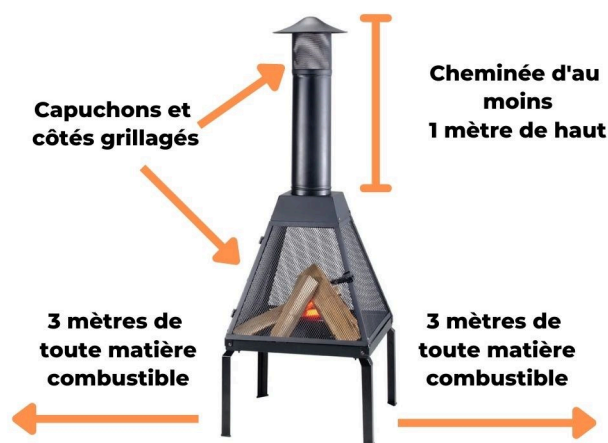
Il est interdit de faire un feu à ciel ouvert sans avoir préalablement obtenu un permis de brûlage du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques, lequel est gratuit.

Les pompiers tenteront de répondre à vos demandes dans les meilleurs délais, mais vous devez considérer un délai de 7 jours ouvrables pour une demande.

De plus, il est interdit de brûler des matériaux de construction. Ceux-ci devront être déposés à l'éco-centre de Compo Haut-Richelieu : <https://www.compo.qc.ca/ecocentres/nos-installations/>.

Règlementation pour les foyers extérieurs

- Nul ne peut utiliser un accélérateur ni aucune matière dérivée ou fabriquée à partir de pétrole ou de ses dérivés dans un foyer extérieur;
- Nul ne peut utiliser un foyer extérieur comme incinérateur à déchets;
- Nul ne peut laisser un feu dans un foyer extérieur sans la surveillance d'un adulte tant qu'il n'est pas éteint de façon à ne pas constituer un risque d'incendie;
- Nul ne peut installer ou utiliser un foyer extérieur situé à moins de trois mètres de tout bâtiment et de toute construction faite de matériaux combustibles;
- Toute personne qui allume ou permet que soit allumé un feu extérieur doit s'assurer d'avoir un moyen pour éteindre le feu rapidement, notamment un seau d'eau, un boyau d'arrosage, un extincteur ou tout autre dispositif semblable;
- Aucun permis n'est requis pour l'utilisation d'un poêle à briquettes ou charbon de bois ou barbecue à gaz. De plus, aucun permis n'est requis pour un feu dans un foyer extérieur pourvu d'un capuchon pare-étincelles placé au sommet du tuyau d'évacuation d'un (1) mètre de hauteur minimum.



Le foyer extérieur doit être installé en respectant une marge de dégagement de trois (3) mètres sur les côtés, et ne pas être installé à moins de trois (3) mètres de distance des lignes de propriété.

Il est possible de demander un permis estival (du 1er mai au 30 septembre) pour l'exécution de feux extérieurs dans des contenants non conformes à l'article 60. Toute personne peut en faire la demande à son service incendie local ou régional.

CONTACTEZ LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

OUVERT DE 7 h à 19 h du lundi au vendredi :

450 347-5446, poste 301

directeurssi@sjlm.ca

DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS

Collecte de branches

Comme chaque année, nous procéderons à la collecte de branche à domicile. La première date de collecte est prévue pour le lundi 8 mai 2023.

N'oubliez pas que vous devez respecter les consignes suivantes pour que vos branches soient ramassées :

- Les branches doivent être déposées en bordure de la rue, le bout coupé du côté de la chaussée, au plus tard à 7 h la journée de la collecte;
- Le service passera une seule fois par collecte dans votre rue;
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées;
- Le diamètre des branches ne doit pas excéder 5 pouces (12.7cm);
- Les branches doivent être coupées en longueur de 5 pieds (1.5m) maximum;
- Les vignes doivent être coupées en longueur de 4 pieds (1.2m) et attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Les petites branches de moins de 3 pieds (0.9 m) de longueur doivent être attachées en paquet de ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Pour les citoyens qui auront à disposer d'une grande quantité de branches, un maximum de 15 minutes sera alloué pour le déchiquetage par adresse;
- Les souches, les grosses branches et les troncs ne sont pas acceptés;
- Les branches épineuses pouvant causer des blessures pendant le déchiquetage doivent être mises dans un tas à part en bordure de la rue et respecter les mêmes consignes que les branches non épineuses.

Si vous souhaitez obtenir des copeaux de bois déchiquetés, vous pouvez joindre la municipalité à l'adresse info@sjlm.ca ou en appelant à la réception : 450 347-5446. poste 403.

Lecture des compteurs d'eau

Prenez note que dans la semaine du 24 avril 2023, les employés des travaux publics visiteront chaque domicile desservi par le réseau d'aqueduc pour procéder à une lecture des compteurs d'eau. La lecture se fait par l'interrogateur installé à l'extérieur sur le compteur. Si vous n'en possédez pas, il vous est possible de vous en procurer un à la municipalité, sans quoi les employés devront procéder à la lecture à l'intérieur du domicile.

Cette procédure permet d'avoir un portrait adéquat de la consommation d'eau afin d'en assurer une gestion efficace et de répondre aux obligations gouvernementales en matière d'eau potable.

Changements des couvercles de bacs de recyclage

Rappel : Si vous avez un couvercle de bac de recyclage avec séparateur, la municipalité peut le remplacer gratuitement!

Vous n'avez qu'à communiquer avec la réception à l'adresse info@sjlm.ca ou au 450 347-5446, poste 403 pour être ajouté à la liste de correctifs.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pâques

Les écocentres et le bureau administratif seront fermés le lundi 10 avril. Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes

Réduire, c'est agir! – 4 activités virtuelles gratuites en avril

En avril, pour souligner le Jour de la Terre, Compo-Haut-Richelieu présentera des conférences pendant l'heure du lunch (12 h) sur différents sujets.

- Mardi 18 avril : La conférence « Dites oui à l'anti-gaspi! » porte sur le gaspillage alimentaire et fournira des outils et des trucs simples et pratiques pour maximiser les aliments achetés et réduire la quantité qui prennent le chemin du bac brun.

- Jeudi 20 avril : Compo sera en direct sur sa page Facebook pour répondre aux questions les plus fréquemment posées! Joignez-vous à nous!

- Mardi 25 avril : La conférence « Tout savoir sur les matières recyclables » sera l'occasion de présenter la liste des matières acceptées, mais aussi de démystifier certains mythes sur les matières recyclables.

- Jeudi 27 avril : La conférence « Mieux connaître BRUN'O Lebac » permettra de répondre à toutes les questions pratico-pratiques et de parler des matières acceptées et refusées ainsi que des techniques de préparation des matières organiques.

Pour les détails, visitez compo.qc.ca/reduire.

DES QUESTIONS POUR VOS COLLECTES?
Contactez Compo!

Ajoutez-nous à votre répertoire
 450 347-0299
compo.qc.ca

Compo-Haut-Richelieu

Collectes à venir en 2023 :

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Chaque semaine d'avril à décembre
Gros rebuts non valorisables	13 avril et 11 mai	Chaque mois

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.

R Récupération
 C Compostage
 D Déchets
 Gros rebuts non valorisables
 ✓ = matelas, divan, tapis, toiles
 ⊗ = meuble de bois, toilette, etc.

AVRIL							MAI								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
						1			1	2	3	4	5	6	
2	3			5	6	7	8	7	8	C		R	11	12	13
9	10	C		12	13	14	15	14	15	C		D	18	19	20
16	17	C		19	20	21	22	21	22	C		R	25	26	27
23/30	24	C		26	27	28	29	28	29	C		D			

C BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre.

MISE À JOUR SUR LE DOSSIER D'EAU POTABLE

Dans les derniers mois, l'administration a tenu plusieurs réunions avec différents acteurs tels ingénieurs, gestionnaires de réseau et hydrogéologues afin d'évaluer la situation actuelle du réseau d'eau potable.

La situation se présente bien, les démarches pour le raccordement des nouveaux puits suivent leur cour dans les échéances prévues. Du côté du puits actuel, des changements ont été apportés au niveau des consignes et une analyse complète des équipements a été réalisée afin de prévoir les remplacements et éviter les bris de services. Toutefois, les spécialistes nous ont confirmé qu'il ne serait pas possible d'alléger le moratoire avant le raccordement des nouveaux puits sans exposer les usagers à un risque de pénurie.

Le printemps est d'ailleurs une période très critique pour la municipalité, particulièrement lors des premières fins de semaine plus chaudes, notamment en raison du remplissage de piscines.

C'est pourquoi, cette année, la municipalité a préparé un calendrier de remplissage de piscines pour les mois d'avril et de mai qu'on vous demande de respecter judicieusement pour le bien de notre collectivité, pour éviter des bris de service et des coûts supplémentaires aux usagers en raison des frais de livraison de citernes d'eau. Évidemment, vous pouvez également utiliser votre puits pour ceux qui l'ont conservé.

LE NON RESPECT DE CE CALENDRIER POURRAIT ENTRAINER DES AMENDES



SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

Calendrier de remplissage des piscines

DATES (lundi au jeudi)	HEURES	RUES
17-18-19-20 AVRIL	22 h à 5 h	Brière (adresses paires) Du Moulin
24-25-26-27 AVRIL	22 h à 5 h	Brière (adresses impaires) Édouard VII (sur le réseau d'aqueduc) des Aubergistes
1-2-3-4 MAI	22 h à 5 h	Montée St-Jacques Renaud des Forgerons
8-9-10-11 MAI	22 h à 5 h	Longtin des Marchands Morin Potvin
15-16-17-18 MAI	22 h à 5 h	des Meuniers
22-23-24-25 MAI	22 h à 5 h	Principale Bourdeau

*** LE REMPLISSAGE DES PISCINES DURANT LA FIN DE SEMAINE EST STRICTEMENT INTERDIT**



SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à une séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi 25 avril à 19 h, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 2184, rue des Forgeons (lot 5 645 675 du cadastre du Québec) et visant à permettre, dans le cadre d'un usage commercial accessoire à l'habitation projeté, d'être exempté de l'obligation de fournir une case de stationnement hors-rue sur le terrain concerné, tel que stipulé à l'article 2.3.2, alinéa 3, paragraphe 8 du *Règlement de zonage numéro 1200-2018*.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de cette séance.

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec monsieur Martin Blais, urbaniste, au 450-347-5446, poste 203 ou, par courriel au : amenagement@sjlm.ca

Isabelle Arcoite

Directrice générale et greffière-trésorière